RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_008	**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT DU FORAGE BENGALIS AU PERIMETRE IRRIGUE DE CHAMP-BORNE**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	04
Absents :	00
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOUPOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :
Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260701_008 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT DU FORAGE BENGALIS AU PERIMETRE IRRIGUE DE CHAMP-BORNE

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*
- *Vu le Code de l'Environnement ;*
- *Vu le dossier de présentation relatif au projet d'équipement et de raccordement du forage Bengalis au périmètre irrigué de Champ Borne ;*
- *Vu la demande d'avis formulée par les services de l'État,*

- *Considérant l'intérêt du projet pour la sécurisation de l'alimentation en eau agricole du secteur de Champ Borne,*
- *Considérant toutefois les enjeux environnementaux identifiés sur le secteur concerné,*

I. CONTEXTE

Le Département de La Réunion porte un projet visant à sécuriser l'alimentation en eau du périmètre irrigué de Champ Borne, situé sur la commune de Saint-André, par l'équipement et le raccordement du forage Bengalis au réseau hydro-agricole existant.

Ce périmètre irrigue environ 1 488 hectares, dont près de 800 hectares effectivement irrigués, au bénéfice d'environ 150 irrigants.

II. PROJET

- l'exploitation du forage Bengalis situé sur la commune de Bras-Panon ;
- la création d'équipements hydrauliques et techniques ;
- la pose d'une conduite de refoulement permettant le raccordement au réseau existant de Champ Borne.

Le dossier transmis par le Département met en évidence plusieurs enjeux environnementaux et réglementaires, notamment :

- la présence de zones soumises à un aléa fort inondation ;
- la traversée de secteurs naturels et de corridors écologiques ;
- l'inscription du projet dans l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion ;
- la présence d'une ZNIEFF de type II ;
- ainsi qu'un périmètre de protection de captage AEP.

Le projet a par ailleurs fait l'objet d'un examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale.

Par courrier de la Préfecture, la commune de Saint-André est sollicitée afin que le Conseil Municipal émette un avis sur cette opération au regard des enjeux environnementaux identifiés.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Economie Aménagement Travaux urbanisme Foncier et Transition écologique du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :
- D'émettre un avis favorable au projet d'équipement et de raccordement du forage Bengalis au périmètre irrigué de Champ Borne ;

Article 2 :
- De demander que l'ensemble des prescriptions environnementales et réglementaires applicables au projet soient strictement respectées, notamment en matière :

- de protection des milieux naturels ;
- de prévention des risques d'inondation ;
- de préservation de la qualité des eaux ;
- et de limitation des impacts du chantier sur les riverains et l'environnement.

Article 3 :
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer tout document relatif à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par : Joé BEDIER
Date de signature : [illegible]
Qualité : Maire

Joé BEDIER